

Comité de la CSFP : brèves N° 1/12

Lors de sa réunion du 18 janvier 2012, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent :

N°	Thème	Résultat / décision
1	Qualification du corps enseignant	La CDIP reconnaît la nécessité d'un service d'aide pour la qualification du corps enseignant. Elle vérifie où un tel service devrait être ancré. Par ailleurs la CDIP clarifiera avec l'OFFT certaines imprécisions entre les diplômes exigés pour les enseignants en maturité professionnelle.
2	Masterplan «Professions de la santé»	Sur intervention de la CSFP, l'organisation de projet chargée d'élaborer le masterplan Santé a été élargie. Désormais un représentant de la Conférence des Ecoles supérieures un représentant de la Conférences des hautes écoles spécialisées et le président de la CSFP en feront également partie. L'objectif est d'assurer que l'organisation prenne mieux en compte la systématique de la formation pour les professions de la santé. Par ailleurs, les cantons doivent pouvoir faire part de leur position en ce qui concerne le développement des coûts qui ont une incidence sur le processus de décision.
3	Attestation individuelle de compétences	La CSFP est coresponsable, avec l'USAM et INSOS, d'un projet visant à développer des attestations individuelles de compétences pour les jeunes qui n'arrivent pas à terminer une formation professionnelle initiales normales ou qui ne peuvent pas la suivre en raison de leur difficultés d'apprentissage . Le groupe de pilotage choisit actuellement la direction du projet.
4	Prolongation de certains apprentissages élémentaires	La CSFP a adressé une lettre à l'OFFT concernant les apprentissages élémentaires. La période de transition se termine et ils devraient être définitivement supprimés. Toutefois, il faut vérifier si une demande pour de tels apprentissages existe. Si un tel apprentissage existe dans un domaine où aucune formation de deux ans avec attestation n'est prévue, il faut que l'OFFT vérifie la nécessité de créer une AFP dans cette branche.
5	Principes pour la reconnaissance et la surveillance des filières de formation en école (FIE) dans les écoles de commerce privées et publiques	Le comité a approuvé les principes pour la reconnaissance et la surveillance des filières de formation en écoles (FIE) dans les écoles de commerce privées et publiques.
6	BDEFA 2 : procédure relative au niveau de profondeur des notes à saisir dans la base de données	Le comité a approuvé la modularisation de la BDEFA 2. Elle permettra de décider avec chaque profession quel est le niveau de profondeur des notes nécessaire pour l'élaboration des bulletins de notes.
7	CSI : modification de la période comptable,	Le comité a adapté le mode de calcul figurant dans les contrats de prestations concernant les CSI. Il passera de l'année civile à

Eine Fachkonferenz der EDK – Une conférence spécialisée de la CDIP – Una conferenza specializzata della CDPE

	passage de l'année civile à l'année scolaire	l'année scolaire dès le 1 ^{er} août 2012. Les modalités de paiement s'aligneront sur celles de l'AES. Ainsi, il n'y aura plus qu'un paiement par année scolaire, fixé à la fin de l'année.
8	Cantons responsables pour les répétants sans contrat d'apprentissage	Le comité prépare une recommandation à l'intention des cantons. Elle attribuera au canton du lieu d'apprentissage la responsabilité des personnes répétant une année de formation sans contrat d'apprentissage.
9	CIE : enquête auprès des cantons à propos de la contribution cantonale 2	Le comité demande à la commission Financement de la formation professionnelle de conduire une enquête auprès des cantons au sujet de la subvention cantonale supplémentaire pour les CIE (part cantonale 2).
10	Journée intercantonale des places d'apprentissage	L'opération «Journée intercantonale des places d'apprentissage» sera reconduite en 2012. Le comité demande que la direction du projet s'efforce de rendre cette journée nationale dès 2013 en se basant sur un concept qui axera la journée sur la formation professionnelle en générale et qui permettra à chaque canton de faire passer le message qu'il désire.
11	Nomination	Le comité nomme Hanspeter Zeier ZH membre de la commission Informatique pour la formation professionnelle. Peter Bleisch, futur chef de l'Amt für Mittel- und Hochschulen und Berufsbildung du canton AR, restera membre de la commission afin d'assurer la transmission du savoir
12	Modification partielle de la loi sur les étrangers (LEtr)	La CDIP s'exprimera dans le cadre d'une prise de position de la Conférence des gouvernements cantonaux. Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi n'entraînera aucune nouvelle tâche pour la formation professionnelle. C'est pourquoi le comité renonce à prendre position sur cette modification.
13	Ordonnance sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque	La CSFP juge cette ordonnance sans conséquence pour la formation professionnelle et renonce à prendre position.
14	Calendrier	Pour rappel, le calendrier 2012 de la CSFP est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée CSFP/OFFT : 23 février 2012 - Comité : 15 mars 2012 - Comité : 19 avril 2012 - Assemblée générale : 24 et 25 mai 2012 à Zoug - Comité : 14 juin 2012 - Comité : 22 août 2012 - Assemblée CSFP/OFFT/Table ronde Ecoles professionnelles : 10 et 11 septembre 2012 - Comité : 18 octobre 2012 - Réunion de réflexion du comité : 22 et 23 novembre 2012

23.1.2012 pu

Pour le comité de la CSFP:

Pierre-Yves Puipe